

CATHOLIQUES (épîtres)

D'assez bonne heure, l'Église appliqua ce titre aux ép. de Jacques, Pierre (1 et 2), [Jean \(1, 2 et 3\)](#) et Jude, qui sont donc « les sept ép. catholiques » (Eusèbe, *H.E.*, 2:23 6:14).

L'épithète grec *katholicos*, qui n'est pas dans la Bible, est un terme fort courant dans le sens de général, universel ; c'est ainsi qu'au II e siècle un juge en Egypte déclare avoir ajourné une affaire d'héritage, « parce qu'elle était *katholicon* =d'intérêt général » ; que Clément d'Alexandrie (*Strom.* 4) qualifie de « catholique » la lettre du synode de Jérusalem, adressée aux frères d'un immense pays ([Ac 15:23](#) et suivants) ; et que le Symbole des apôtres confesse la foi « en la sainte Église catholique =universelle ».

Voilà comment les ép. adressées à la chrétienté, aux Églises en général, furent désignées sous ce nom, par opposition à celles que saint Paul avait adressées à des Églises précises, locales ou régionales, ou à des particuliers.

Cette distinction comporte deux exceptions, qui s'expliquent :

(a) 2 et 3Jean sont des billets destinés à des individus ; mais on les a jugés avec raison inséparables de 1Jean, pour leur parenté de style et de pensée ;

(b) l'épître aux Heb n'a pas été jointe aux « catholiques », quoique les destinataires n'en soient pas limités, parce qu'elle passait pour être de saint Paul : ainsi, « ép. cathol. » était devenu terme équivalent de « non-paulinienne ». Nos vieilles versions, comme Ost., qui ont le titre d' « ép. cathol. » en tête de [Jacques. 1](#) et 2 P., Jude et 1Jean (jamais 2 et 3 Jean), suivent en cela des manuscrits tardifs ; nos versions modernes se conforment aux plus anciens manuscrits, qui n'avaient pas encore cette appellation.

--Voir Canon du N.T. Jn L.

Utilisé avec autorisation de Yves PETRAKIAN

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !

